

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 décembre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014

2014 DASES 1504 G Subvention d'investissement et convention avec le Groupe d'œuvres Sociales de Belleville (20e).

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 2 décembre 2014, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, propose l'attribution d'une subvention d'investissement au « GROUPE D'ŒUVRES SOCIALES DE BELLEVILLE » (GOSB) (20^e) ;

Sur le rapport présenté par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisée à signer une convention pluriannuelle dont le texte est joint à la présente délibération, avec le « GROUPE D'ŒUVRES SOCIALES DE BELLEVILLE » (GOSB) pour l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 180 000 € (2013_08262, simpa : 20264).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur la rubrique 52, chapitre 204, nature 20422, ligne DE34004 du budget d'investissement de l'année 2014 du Département de Paris et des années suivantes, sous réserve de décision de financement.